



**EUROPÄISCHE SENIOREN UNION
EUROPEAN SENIOR CITIZENS' UNION
L'UNION EUROPEENNE DES SENIORS**



Generalsekretariat

Klingelhöferstraße 8
10785 Berlin
Telefon: +49 / 30 / 220 70-442
Telefax: +49 / 30 / 220 70-449
E-Mail: esu@cdu.de
www.eu-seniorunion.info

7. April 2005

A propos de **La directive sur les services dans le marché intérieur VOM
(2004) 2 final**

La directive sur les services dans le marché intérieur VOM (2004) 2 final s'inscrit dans le processus de réformes économiques lancé par le Conseil européen de Lisbonne pour faire de l'U.E., à l'horizon 2010, l'économie la plus compétitive et la plus dynamique du monde.

Il s'agit d'achever le marché intérieur mis en place en 1993 en y intégrant les « services » qui représentent 50 % du PIB et 60 % de l'emploi dans l'UE.

L'objectif consiste, par la proposition d'une directive-cadre à établir de manière graduelle (jusqu'en 2010) un environnement juridique qui supprime les obstacles à la liberté d'établissement des prestataires de services entre les états membres.

La directive concerne un très large éventail d'activités comme la distribution, la construction, les services de loisirs, la publicité, les agences de placement, les services de sécurité etc... ainsi que **les services liés à la santé et ceux liés à l'aide et au soutien des personnes âgées, notamment à domicile.**

En tant que représentant de l'UES, ce sont spécialement ces deux secteurs qui nous intéressent au premier chef.

Les trois principes de la directives :

1. La règle du pays d'origine

Le prestataire de service ne serait plus soumis qu'aux dispositions nationales du pays où il est établi et non à la loi du pays où il fournit le service. En clair, un service travaillant dans un autre pays européen, ne devra pas observer l'ensemble de ses conventions salariales ou réglementations sociales. Chacun connaît la disparité actuelle de ces obligations ce qui pose un problème évident de survie éventuelle de certains services.

2. La suppression des autorisations pour l'exercice de certaines activités

Les autorisations dont il est question concernent aussi les règles sociales. Les normes de personnel, par exemple, que certaine législation de nos pays européens imposent aux hôpitaux, aux maisons de repos, aux services d'aide et de soins à domicile ne seraient plus nécessairement respectées... Les conséquences peuvent être néfastes pour les personnes et plus spécialement encore pour les personnes âgées, les premières concernées. En effet, une régression dans les normes d'encadrement et de formation peut en découler et mettre ainsi la qualité de vie des personnes aidées en péril. De plus la directive est ainsi en contradiction avec le principe de « subsidiarité » qui veut que « l'action de la Communauté dans le domaine de la santé publique respecte pleinement la responsabilité des Etats membres... »

3. La confiance mutuelle de la coopération entre les Etats membres

Comment les pays d'origine pourront-ils effectuer correctement les contrôles nécessaires au-delà de leurs frontières ? De plus ces contrôles devront se faire sur base de la législation du pays « d'origine ».

Conclusion.

Nous limitant volontairement au volet de la directive qui concerne les soins de santé et l'aide aux personnes, nous sommes très inquiets de voir cette directive inclure ces deux volets dans ce projet.

En effet :

- L'application de la directive dans ces secteurs peut être très lourde de conséquences pour les systèmes de santé des Etats membres
- Le secteur de la santé n'est pas un secteur de prestations de services comme les autres. Ce n'est pas uniquement un contrat qui lie et ne reconnaît que deux parties soit le prestataire et le client mais aussi « l'Etat » qui prend en charge la plus grande partie du financement. C'est une responsabilité publique qu'il ne faut pas nier ni mettre en péril.
- **C'est la raison pour laquelle, je crois utile que nous plaidions pour l'exclusion des soins de santé et de l'aide aux personnes du champ d'application de la directive.**

En faisant cette proposition, l'UES veut collaborer à la construction d'une Europe plus sociale, une Europe de tous les Européens.